LE SOLERSOIS

Bulletin Municipal de Solers, Seine et Marne

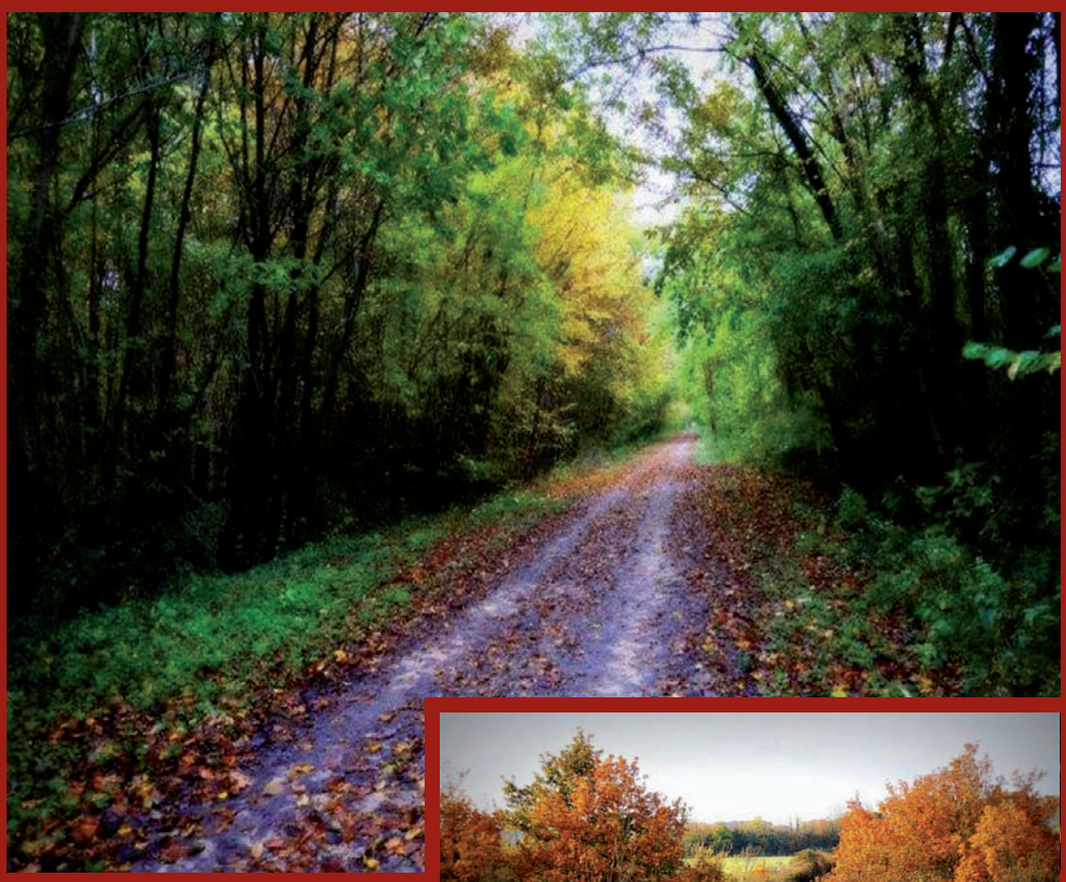

N° 39 - Février 2014

Editorial

Déjà 6 années écoulées, je tiens personnellement à informer les solersois et solersoises que je ne renouvelle pas mon mandat de Maire. Je pense avoir accompli celui-ci avec beaucoup de dévouement, me rendant très souvent disponible tout en étant à l'écoute des personnes qui avaient besoin de soutien.

J'espère vous avoir donné satisfaction tout en sachant très bien que l'on ne peut pas plaire à tout le monde et que même si le plus urgent a été fait il reste toujours à faire.

Ce mandat m'a donné l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes qui ont su me donner la main tout en m'apportant beaucoup de leurs connaissances et j'en profite d'ailleurs pour les remercier.

Dans mon mandat de Maire, j'ai eu de bons moments mais aussi beaucoup de peine à porter des nouvelles bien tristes, je sais que cela fait partie de la vie mais ce n'est pas toujours évident.

Il a pu m'arriver de faire des oublis, veuillez m'en excuser, mais il me fallait penser à beaucoup de choses à la fois.

J'ai eu le plaisir de côtoyer les nouveaux arrivants et aussi heureusement des anciens de la commune qui m'ont toujours aidé et soutenu.

Diriger une équipe municipale n'est pas toujours facile, nous avons tous nos idées et nos caractères, mais beaucoup des conseillers ont su m'apporter leur soutien et je les en remercie.

Un bruit a couru que les caisses étaient vides, je tenais à vous rassurer concernant ce sujet, ce n'est pas le cas.

La vie associative à Solers est très importante, je souhaite que cela continue pour les jeunes et moins jeunes.

Mon seul souhait, ce n'est pas seulement la place qu'il faut voir mais surtout ce que l'on doit faire pour sa commune et le bien de tous.

Restant habitant de Solers je vous dis au revoir, nous aurons souvent l'occasion de nous rencontrer.

Yves MARMET

Sommaire

Vie municipale 3

Ça s' est passé . . . 8

Vie associative 10

Communauté de communes 14

Informations diverses 15

État civil 15

Agendas des cérémonies et manifestations à venir 16

Site internet

Le site internet de la mairie est enfin disponible à l 'adresse suivante **www.mairie-solers.org**

N'hésitez pas à le consulter car de nombreuses informations y sont disponibles, notamment concernant les démarches administratives.

Vous pouvez également nous faire un retour, si vous remarquez des erreurs ou si certains dossiers ne vous paraissent pas très clairs ou incomplets.

Directeur de la publication : Yves Marmet.
Rédaction : Sophie Bourgeois, Nadine Jacqueminet.
Avec la participation du secrétariat de la mairie, des responsables des sections et des associations locales.
Photos : Mairie de Solers, Jo Pelletier et Madame Wesolowski.
Impression : ARPACOM (arpacom@sfr.fr).
Mise en page : Sophie Breuil.
Tirage : 600 exemplaires.
Sous réserve d'erreurs typographiques.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 MODE D' EMPLOI.

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours,
- élection au suffrage universel des conseillers communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales.

Notre commune comptant 1264 habitants est donc concernée par ces modifications.

En clair, lors des prochaines élections de mars 2014, vous élirez à la fois **les conseillers municipaux** et les **conseillers communautaires de la communauté de communes** « les gués de l'Yerres » composée des municipalités de Soignolles-en-Brie, Coubert, Ozouer-le-Voulgis, Courquetaine, Lissy, Limoges-Fourches, Grisy-Suisnes, Evry-Grégy et Solers.
Auparavant, les conseillers communautaires étaient élus par le conseil municipal de chaque commune. Ces conseillers seront au nombre de 3 pour Solers et 1 suppléant, soit une liste de 4 noms.

Pour les élections municipales, le scrutin proportionnel à deux tours impose de voter pour une liste complète comprenant 15 personnes en respectant la parité :

sans panachage, sans raturage, sans ajout de noms.

Tout bulletin de vote comportant de telles mentions sera déclaré comme nul.

Autre changement, vous devrez également présenter votre pièce d'identité ainsi que votre carte d'électeur pour pouvoir voter.
Ces mesures sembleront contraignantes à certains, mais c'est la loi et chacun doit s'y conformer.

Le premier tour des élections aura lieu le 23 mars 2014 et le second, s'il y a lieu, le 30 mars 2014.

En direct du conseil . . .

Réunion du 21/02/13

Travaux mairie : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
Travaux station d'épuration : dossier essais de garantie.
Finances : autorisation de paiement, section investissement ¼ dépenses de 2012.
SYAGE : demande d'adhésion de nouvelles collectivités au syndicat.
Étude surveillée.
Contrat d'affermage assainissement : avenant Nantaise.
Questions diverses.
Rajout : rythmes scolaires. Demande d'un report pour la mise en place en septembre 2014.

Réunion du 09/04/13

Budgets de la Commune.
Compte de gestion 2012 du receveur. Celui-ci a été pointé et vérifié par le secrétariat, il n'appelle aucune observation et est conforme aux écritures du compte administratif 2012. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

Compte administratif 2012

Dépenses de fonctionnement réalisées :	809 829 .26 €
Recettes de fonctionnement réalisées :	1 116 305.53 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	306 475.27 €
Dépenses d'investissement réalisées :	148 712.44 €
Recettes d'investissement réalisées :	484 712.28 €
Soit un excédent d'investissement de :	335 999.84 €
Déficit d'investissement 2011 :	- 109 379.98 €
Excédent d'investissement 2012 :	+ 335 999.84 €
Résultat 2012 : excédent de :	+ 226 619.86 €

Affectation résultat 2012
Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 306 476.27 €.
M. le maire propose de l'affecter aux dépenses d'investissement 2013. Le conseil accepte à l'unanimité.

Vote des 4 taxes
Mme Bourgeois commente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013. Le produit attendu s'élève à 526 802 €.
Elle précise que l'an dernier, les taux ont été revus à la baisse, et propose aux Élus, de les reconduire pour 2013.

Budget primitif 2013
Mme Bourgeois propose un budget de fonctionnement de 1 091 421.07 € et un budget d'investissement de 908 077.30 €.

o o o

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement réalisées :	55 240.40 €
Recettes de fonctionnement réalisées :	100 778.15 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 45 537.75 €
Dépenses d'investissement réalisées :	365 534.65 €
Recettes d'investissement réalisées :	1 107 889.21 €
Soit un excédent d'investissement de :	742 354.56 €

Résultat de clôture 2012 en investissement

déficit d'investissement 2011 :	- 337 118.72 €
excédent de 2012 :	+ 742 354.56 €
Résultat 2012 : excédent global :	+ 405 235.84 €

Compte de gestion 2012 du receveur, budget assainissement. Celui-ci a été pointé et vérifié par le secrétariat, il n'appelle aucune observation et est conforme aux écritures du compte administratif 2012. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2012, budget assainissement.
Le compte administratif présente un excédent de 45 537.75 €. M. le maire propose de l'affecter aux dépenses d'investissement 2013. Le conseil accepte à l'unanimité.

Budget primitif 2013 assainissement.

Mme Bourgeois propose un budget de fonctionnement de 119 440.71 € et un budget d'investissement de 974 883.80 €.
Elle donne le détail prévisionnel des dépenses.
Celles-ci correspondent au solde des travaux de la station d'épuration et aux études pour l'assainissement du secteur des plantes.
Pas de questions.
Le conseil procède au vote. Le budget est accepté à l'unanimité.
Vote des subventions aux associations et CCAS.
Assainissement les plantes : désignation du maître d' œuvre.
M. Torcol propose de retenir le cabinet RUBY pour un montant de 82 944 € HT, le conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le marché correspondant.
Rétrocession des terrains SOPPRIMO.
M. le Maire informe le conseil que l'aménageur du lotissement du clos fatinant propose à la commune, la rétrocession de voirie et des espaces verts, moyennant le prix symbolique de 1 €.
Le conseil accepte à l'unanimité cette acquisition et autorise le Maire à signer l'acte de vente avec la Ste PRIMINVEST (anct SOPPRIMO).
Convention pour les jardins familiaux.

A la demande de plusieurs Élus, le projet de convention proposé est reporté à un prochain conseil.

Réunion du 03/05/13

Appel offres : travaux de rénovation et extension de la mairie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare l'appel d'offres comme étant infructueux et donne pouvoir à M. le Maire pour lancer un nouvel appel d'offres. Délibération votée à l'unanimité.

Réunion du 23/05/13

Convention pour les jardins familiaux avec l' association La Fourmil'Yerres Solersoise.
Vote des subventions aux associations.
Décision modificative au BP du CCAS.
Instauration taxe sur déchets réceptionne au Cat de Soignolles pour 2014.

Réunion du 17/09/13

Approbation du bassin de l'Yerres amont et de ses affluents.
Syndicat du chemin des roses : représentation du conseil général au sein du syndicat.
Syndicat du CES : modification des statuts pour la composition du bureau : un président, quatre vice - présidents.
Syndicat du SIESM 77 : adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers, Cannes Ecluse.
Fusion des 5 Syndicats. Celui-ci devient SDESM au 01/01/2014.
Désignation de deux délégués titulaires, Mm. Collet et Roulon et d' un délégué suppléant, M. Torcol.
Dépôt Grande rue : réhabilitation par le Pacte Seine et Marne d'une étude de faisabilité pour estimation de travaux pour l'aménagement de logements sociaux.
Taxe habitation décision à prendre avant le 01/10/ 2013.
Proposition d'établir un abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.
Tarif repas cantine OCRS au 01/09/2013 : 2.288 € HT - 2.414 € TTC.
Création d'un poste d' adjoint technique à temps partiel.

Réunion du 05/12/13

Vote des subventions aux associations.
Décisions modificatives au BP.
Tarifs concession du cimetière et du colombarium.
SYAGE : adhésion de la commune de Beauvoir.
Gués de l' Yerres : extension compétence aménagement numérique.
Taxe d' assainissement 2014.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la taxe d'assainissement 2013 en 2014 soit 2.1160 le M^3.
Contrat d'assistance URBANISME.
Nantaise des Eaux : avenant au contrat DSP assainissement.
Assistance DDT Élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

« Le PCS », Plan Communal de Sauvegarde

Présentation d'un projet à gérer…

Ce plan a vocation à organiser une réponse communale en cas d'événement de sécurité civile, c'est-à-dire que ce PCS doit définir un dispositif communal opérationnel permettant à l'équipe municipale de « gérer la crise » : Catastrophes climatiques, accidents courants (transports dangereux, incendies), problèmes sanitaires (grippe aviaire, méningite, légionellose …). Avant 2004 cette organisation reposait sur le département et la région (plan ORSEC). Il y avait des faiblesses parce ce que la participation locale faisait défaut.
La mise en place de cette organisation communale a pour but pour la mairie de gérer les problèmes « de crises catastrophes ».

Elaborer un PCS est conseillé pour notre village.

Le PCS permet de gérer les différentes phases d'un événement catastrophe. Il s'agit avant celui-ci de se préparer, de s' organiser, d'informer.
Il définit les bases d'un dispositif : prévoir, identifier et organiser les secours, anticiper les principales missions de chacun, cela sous l'autorité du Maire.
Assurer : l' alerte, l' information, la protection, le soutien à la population.

Au vu des risques tels que, inondations, tempête, incendie, transport de matières dangereuses, éboulement.

Ce plan se décline en trois étapes principales :

- Choisir des lieux d'accueil : salle des fêtes, école, mairie…
- Faire l'inventaire du matériel.
- Lister les principaux responsables (secrétaires, personnel communal, élus) et faire appel aux administrés bénévoles qui pourront se manifester en mairie afin de signer un accord dans le PCS.

Ce protocole doit être rédigé dans les moindres détails sur document (révisable tous les 2 ans) et consultable en mairie.

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

A la rentrée 2014, la commune mettra en place la réforme des rythmes scolaires. Les plages horaires retenues lors du conseil d'école exceptionnel du 2 décembre 2013 sont les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00.
Vous trouverez ci-dessous les préconisations du ministère de l'Éducation Nationale concernant ce temps périscolaire.

Les activités périscolaire, qui sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, et aux loisirs éducatifs.
La réforme des rythmes à l'école primaire implique pour les communes de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaire sur la semaine. En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi, d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires (soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées le mercredi matin), dévolues aux activités périscolaire.
L'enjeu est donc de redéployer sur ces plages horaires les activités actuellement prévues le mercredi matin et, dans la mesure du possible, d'enrichir l'éventail des activités proposées aux élèves afin de proposer un temps éducatif global aux élèves.
La réorganisation du temps périscolaire est accompagnée, pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, par la mise en place d'un fonds spécifique d'aide aux communes, institué par l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013.
Les élus locaux peuvent aussi s'appuyer sur un nouvel outil pour proposer aux élèves des activités périscolaire diversifiées et articulées de la manière la plus cohérente possible avec le temps scolaire : les projets éducatifs territoriaux (PEDT), qui permettent d'associer à la commune l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, notamment les administrations de l'État concernées, des associations, des institutions culturelles et sportives, etc.
Les communes ayant pris l'initiative d'élaborer un projet éducatif territorial peuvent par ailleurs demander certaines dérogations aux principes qui régissent l'organisation du temps scolaire et bénéficier de l'expérimentation de taux d'encadrement réduits.

Les modalités d'accueil des enfants sur des temps périscolaire

Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire.
Elles peuvent décider de mettre en place les activités périscolaire : soit dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement ; elles sont alors soumises à une obligation de déclaration et doivent se conformer à des règles spécifiques, notamment en matière de qualification des intervenants et de taux d'encadrement ; elles peuvent en contrepartie bénéficier de financements de la caisse d'allocations familiales ; soit dans le cadre d'autres modes d'accueil n'entrant pas dans la catégorie ci-dessus ; dans ce cas, les communes fixent elles-mêmes le taux d'encadrement et les conditions de recrutement des personnels intervenant sur le temps périscolaire, mais ne peuvent prétendre aux prestations de la caisse d'allocations familiales.

o o o

La mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs sans hébergement est défini à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).
Il s'agit de l'« accueil de 7 à 300 mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement » – 1 heure dans le cadre d'un projet éducatif territorial. « Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées. »

Doté d'un projet pédagogique mis en œuvre par le directeur et l'équipe d'animateurs, l'accueil de loisirs participe à la réalisation du projet éducatif global visant le développement harmonieux des enfants par une recherche de complémentarités des activités entre elles.

Son organisation doit être conforme au code de l'action sociale et des familles, et notamment aux règles relatives au taux d'encadrement et à la qualification des intervenants.

La mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement ouvre droit à l'aide financière de la caisse d'allocations familiales compétente sur le territoire :

- la prestation de service ordinaire et, pour les communes ayant conclu un contrat « enfance et jeunesse », la prestation de service « enfance et jeunesse ».

Le versement de la prestation de service ordinaire est conditionné à la déclaration de l'accueil de loisirs sans hébergement auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et l'aide est calculée en fonction des effectifs mentionnés par les organisateurs.

En outre, la CNAF a créé une prestation spécifique pour les trois heures hebdomadaires d'activités périscolaire induites par la réforme des rythmes scolaires.

Le versement de cette aide est réservé aux accueils de loisirs déclarés selon les normes prévues par le CASF et aux accueils déclarés dont les conditions d'encadrement sont assouplies à titre expérimental dans le cadre d'un PEDT.
Pour cette aide spécifique, seulement, la gratuité des activités organisées pendant les heures concernées est possible.

Le choix d'un autre mode d 'accueil

Les communes ne sont pas tenues de mettre en place, sur le temps périscolaire, un accueil de loisirs sans hébergement au sens de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).
Elles peuvent opter pour un autre type d'accueil ne nécessitant pas une déclaration auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Elles n'ont dans ce cas pas droit aux prestations de la caisse d'allocations familiales.

Les communes optant pour un mode d'accueil autre qu'un accueil de loisirs sans hébergement fixent elles- mêmes les taux d'encadrement applicables en veillant à ce que le nombre d'adultes présents soit suffisant pour assurer le bon déroulement des activités périscolaire organisées et garantir la sécurité des enfants qui y participent.

Elles peuvent faire appel aux intervenants de leur choix pour organiser des activités sur le temps périscolaire. Les critères de recrutement de ces derniers, et notamment le type de qualification requis, sont laissés à leur libre appréciation. Les communes doivent cependant veiller au respect des réglementations en vigueur, notamment celles relatives à la pratique de certains types d'activités physiques ou sportives.

Les acteurs pouvant intervenir sur le temps périscolaire

Les communes peuvent, en complément de leurs propres ressources, faire appel à une grande diversité d'intervenants pour organiser des activités sur le temps périscolaire :
- associations partenaires de l'École , mouvements d'éducation populaire, associations sportives ou culturelles locales (clubs sportifs, écoles de musique, bibliothèques, etc.), caisses d'allocations familiales.

Ces intervenants peuvent être des bénévoles ou des salariés relevant de différents statuts.

Des emplois d'avenir peuvent aussi être créés par les collectivités pour étoffer les équipes.
Le site du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle offre une rubrique consacrée aux emplois d'avenir.

Les ATSEM peuvent intervenir dans le cadre des activités périscolaire organisées par les communes.

Lorsqu'ils le font, la réglementation en vigueur permet de les prendre en compte dans le calcul du taux d'encadrement.

Le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 autorise, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, des taux d'encadrement réduits pour les accueils de loisirs périscolaire pour la mise en œuvre du volet organisés dans le cadre d'un PEDT :

• Un animateur pour 14 élèves âgés de moins de 6 ans (au lieu de 10),
• Un animateur pour 18 élèves âgés de 6 ans ou plus (au lieu de 14).

Source : « Les nouveaux rythmes scolaires » guide pratique, nouvelle édition 2014, Ministère de l'Éducation Nationale.

Un peu d'histoire . . .

Un cimetière militaire allemand à Solers pose question et faire un historique sur son origine fait partie du devoir de mémoire.

Quittant leur zone de débarquement en Normandie les 1er et 2 août 1944 après la trouée d 'Avranches, les alliés acculèrent d'abord l'adversaire à la Loire pour pivoter ensuite vers le nord-est. Du 20 au 25 août, ils atteignirent la Seine entre Le Havre et Troyes ; par endroits, des têtes de pont avaient déjà été formées sur la rive est de la Seine. Le 25 août, le gouverneur militaire de Paris, le Général de l'infanterie von Choltitz, signa la capitulation.

Vers le 25 août, les alliés - britanniques et canadiens sur la gauche, américains sur la droite - passèrent à l'attaque sur toute la largeur du front entre Le Havre et Troyes, au nord-est. Dans ces manœuvres, le 7ème corps d'armée américain

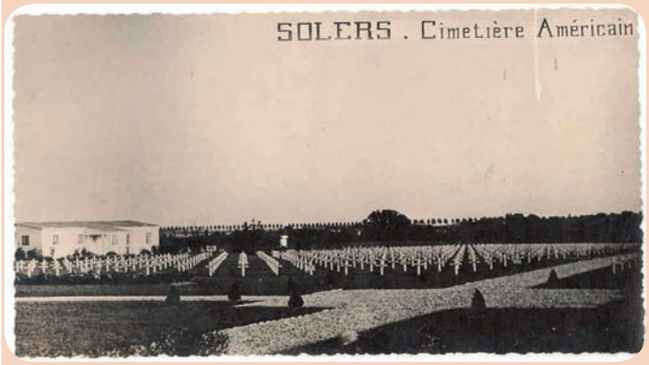

avança vers Soissons, entre Paris et Fontainebleau, en livrant bataille aux forces de la 1ère armée et de la 5ème armée blindée allemandes.
C'est dans ces combats que furent tués les soldats allemands inhumés à Solers.

Le 30 août 1944, la 1ère armée américaine commençait la création d'un cimetière provisoire sur une étendue de terrain située à l'ouest de Solers, où elle inhuma tant les corps de ses propres soldats que ceux de l'armée allemande. A gauche de la route menant à Soignolles-en-Brie, elle enterra environ 2000 de ses morts et, à droite, un nombre à peu près égal de soldats allemands. Il s'agissait presque exclusivement de victimes de combats très durs qui se déroulèrent au cours de la seconde quinzaine d'août, en Marne inférieure, lors de la retraite du corps d'armée allemande, nommé Herresgruppe B.

Après la cessation des hostilités, les corps des soldats américains furent transférés au cimetière militaire d'Épinal, qui fut aménagé de manière définitive, tandis que les pelouses allemandes passèrent sous l'administration des autorités françaises et furent agrandie par suite de l'addition de nombreuses tombes provenant non seulement de la région avoisinante,

Cimetière Allemand - Solers

mais aussi de Troyes et de Chartres. C'est ainsi que les corps des soldats allemands tués lors des combats de juin 1940 dans la région de la Marne furent transférés à Solers.
Dans le cadre de l'accord franco-allemand du 23 octobre 1954 concernant les tombes militaires, la nécropole de Solers fut choisie pour devenir, après les travaux d'agrandissement nécessaires, un des cimetières militaires allemands définitifs en France.

L'Association Populaire Allemande pour l'Entretien des Sépultures Militaires, A. S. B.L, fut chargée, par le Gouvernement Fédéral Allemand, de l'exécution des travaux de constructions et horticoles. Ceux-ci furent entrepris en avril 1960 et terminés en juillet 1962. Aucune tombe ne fut plus ajoutée.

Les frais d'aménagements du cimetière ont été conjointement supportés par le Gouvernement Fédéral Allemand et l'Association Populaire. Le 28 juillet 1962, le cimetière fut inauguré solennellement en présence de nombreux parents des disparus et il fut ensuite remis aux mains du public.

« Nous ne devrions pas quitter ce lieu sans nous pénétrer du sacrifice de ceux qui reposent ici et sans emporter avec nous leur muette exhortation : l'exhortation à la Paix. »
Tous les ans, le dimanche suivant le 11 novembre, à l'occasion du Jour de Deuil National Allemand, la commune s'associe aux cérémonies commémoratives.

Source : la revue allemande « Am Rande der Strassen ».

Cimetière Allemand - Solers

Ça s'est passé . . .

Repas des Aînés - mai 2013

Repas des Aînés - mai 2013

Saint Jean - juin 2013

Saint Jean - juin 2013

Saint Jean - juin 2013

Saint Jean - juin 2013

11 novembre 2013

Ça s'est passé . . .

2013 - 2014

Remise des clefs des jardins familiaux - novembre 2013

Remise des clefs des jardins familiaux - novembre 2013

Jardins Familiaux

Inauguration des jardins - décembre 2013

Jardins Familiaux

Inauguration des jardins - décembre 2013

Voeux du Maire - janvier 2014

Voeux du Maire - janvier 2014

Vie Associative

Dernières nouvelles de la section judo du Foyer Rural

Pour cette nouvelle saison, déjà bien entamée et qui devrait être riche en résultats et événements, il est venu temps de faire un premier bilan. Outre la belle réussite de notre challenge 2013 qui a réuni plus de 120 jeunes judokas et un public très nombreux, les couleurs de notre club et notre commune ont brillées haut tant au niveau sportif qu' au sein du corps arbitral. Voici un aperçu des résultats les plus marquants de la saison aussi bien au niveau départemental, que régional voir inter-régional :

Notre président Thierry MORENO a obtenu le grade de ceinture noire 01 er Dan à l'issue des 5 compétitions auxquelles il a participé lui permettant de comptabiliser 101 points. Quant à Alexandre MORENO et Philippe JANECZKO ils ont brillamment débutés leur saison en engrangeant respectivement 40 et 64 points pour leur grade de 01 er Dan.

Alexandre Moreno s' est qualifié lors de la coupe de Seine et Marne du Jeune arbitre Cadets 2013 afin d'arbitrer les championnats Île de France à l'Institut du Judo à Paris.

Nos Benjamins JEONG Yohan et VIOLAS Thomas se classent respectivement 03 et 05 ème des ½ finales Benjamins 77 avant de se classer 04 et 07 ème de la coupe de Seine et Marne Benjamins 2013.

Nos minimes ont réalisé quelques prouesses tout au long de cette saison, puisque ils se sont tous qualifiés pour les championnats de Seine et Marne. AZZOUZ Mehdi se classant 01 er des ½ finales de Seine et Marne et Baptiste MORENO se Classe 07 ème. Ils se sont tous deux qualifiés pour les championnats 77. Lors des Championnats de Seine et Marne 2013 AZZOUZ Mehdi se classe 03 ème et Charlotte JANEZCKO se classe 05 ème, AZZOUZ Medhi s'est qualifié pour les championnats Ile de France à l'IJ de Paris où il se classe 07 ème. Depuis ce week-end il a remporté les ½ finales de Seine et Marne secteur Sud et s'est une nouvelle fois qualifié pour les championnats 77. Il intègre ainsi le groupe Elite 77.

Nos Cadets ne sont pas non plus en reste de bons résultats sportifs, puis qu' Alexandre MORENO s'est classé 07 ème de la Coupe de Seine et Marne et 07 ème du Championnat de Seine et Marne. Lors des récents championnats de Seine et Marne Cadets 2014, Baptiste MORENO se classe 09 ème.

Félicitations aussi à l'ensemble de nos plus jeunes judokas qui lors des challenges et animations sportives sur le département se sont montrés combatifs, ont obtenu de très bons résultats d'ensemble et ont fait honneur aux valeurs de notre sport.

Alors, vous aussi venez nous rejoindre. Nous vous accueillons tous les lundi et jeudi de 17h45 à 21h15 selon votre âge et votre niveau. Que vous cherchiez une activité pour vous maintenir en forme ou pour progresser, nous sommes à votre disposition et vous accueillons avec plaisir quel que soit votre âge de 04 à 99 ans.

Pour retrouver l'ensemble des résultats et plus d'informations sur notre club rendez-vous sur nos sites internet :

http://judosolers.clubeo.com et
http://club.sportsregions.fr/judosolers

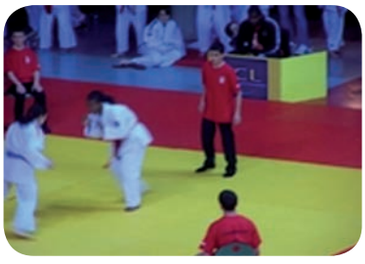

Alexandre arbitre lors des Ile de France à l'I.J

Notre challenge 2013

Alexandre Moreno arbitre championnats Minimes

Photo de groupe lors des récompenses de fin de saison

Minimes 1er Mehdi Azzouz

Championnats Minimes Mehdi 03 ème

Le Club Histoire de Solers

Cette année, l' association fête ses 10 ans d'existence !

Depuis septembre 2012, nous avons notre site internet : **http://solers-histoire-genealogie.fr**

Sortie du dernier album de cartes postales anciennes « Solers Autrefois n°3 », au prix de 12 euros et d'une carte postale multi vues de Solers a été éditée au prix de 1 euro. Le tout est disponible auprès des membres de l'association, de Daniel DOLLÉ et du secrétariat de la mairie.

Une réunion de la section généalogie a lieu à la salle des Vignes le samedi, une fois par mois, de 9h à 11h. Si vous souhaitez y assister, vous pouvez vous renseigner au :

club-hist-solers@orange.fr

L'association est présente :
Au forum « Portes ouvertes sur la généalogie » de Brie au Safran qui a lieu les 1 ers week-ends de février.
A la rencontre généalogique et d' histoire locale à Moret-sur-Loing les 12 et 13 avril prochain.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont apporté leur témoignage sur les crashs pendant le conflit 39-45 en Seine-et-Marne.
Si vous renouvelez votre matériel bureautique ou informatique, pensez que l'association a besoin d'un ordinateur portable, d'un écran plat, d'une imprimante, d'une relieuse…

Si vous souhaitez nous rejoindre, n' hésitez plus !
Si vous avez des informations sur Solers :
club-hist-solers@orange.fr

Théâtre

Nouvelle année, nouveau logo, nouveaux élèves (les anciens sont là aussi !) et nouveaux spectacles en préparation !

Retenez dès maintenant les dates des **13, 14 et 15 juin !**

Comme à notre habitude, un spectacle sera présenté à la salle des fêtes de Solers et nous comptons sur votre présence pour venir nous encourager et nous applaudir.
Si vous avez l'âme d'un bricoleur(euse) ou d'un couturier(ière), n'hésitez pas à nous contacter au ***06.47.03.06.57.***

L' Appuss de Solers

Les membres de l' Appuss

Nous vous représentons depuis près de trois ans et c'est avec le même enthousiasme que nous allons continuer à le faire. Quoi de neuf ? Le système d'emprunt de livres par les élèves à la Bibliothèque est en bonne voie, avec l'arrivée d'un ordinateur et d'un logiciel de gestion de bibliothèque que nous proposerons bientôt à l'école. Entre temps la saisie des livres disponibles continue et avance à grands pas. Dans la série des bonnes nouvelles, nous remercions tous les participants à la Bourse aux Jouets, ainsi que la Mairie qui nous a prêté la salle… Grâce à vous tous, cette troisième édition fut cette année encore un grand succès ! Tous les bénévoles de L'APPUSS vous souhaitent une très belle année 2014, année qui s'annonce riche en réformes avec l'arrivée des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014.

Pour nous contacter : appuss77111@gmail.com. Tél. :06.30.37.63.44
Pour nous suivre : http://appuss.solers.over-blog.com

Vie Associative

L'Apes

L'Apes, une association ancrée depuis plus de 20 ans dans notre village

Comme il fait bon vivre dans notre petit village de Solers ! Il est agréable de voir que la plupart des gens vivent des moments conviviaux, notamment grâce aux nombreuses associations au sein desquelles chacun peut faire vivre ses valeurs, ses projets, ses idées… . C'est justement ce que nous partageons à l' Association de Parents d'Élèves de Solers : l' A.P.E.S. Nous sommes des parents volontaires, contents de retrouver notre âme d' enfant pour organiser des jeux, des fêtes… afin, par exemple, de collecter de l' argent pour apporter un petit plus à l'école et aux enfants, dans l'achat de matériel pédagogique ou autre, comme par exemple des buts de foot, des cordes à sauter, des ballons….

De plus, l'école étant un lieu où vivent quotidiennement les enfants, il est important que les parents soient des partenaires pour les enseignants et les élus, en s'investissant dans les choix ou les décisions municipales. Outre les réunions institutionnelles comme les conseils d'école, commissions scolaires, cantines... l'Apes s'est aussi donnée pour mission de favoriser la convivialité pour participer, aux côtés des élus et des associations, au développement du lien social : certains se souviendront sûrement des «Soléria des », journée de jeux sportifs où des équipes d'enfants et d'adultes s'affrontent sur le stade ! La fin d'année est aussi l'occasion de s'amuser entre petits et grands : en juin, nous avons organisé le repas de fin d'année de l'école et offert aux CM2 un pèle-mêle souvenir de leur dernière année scolaire à Solers ! Et nous sommes aussi

Course en sacs

présents à la sortie de l'école à chaque veille de vacances pour un goûter qui donne l'occasion d'échanger entre parents, enseignants et enfants plus longtemps qu'à l'accoutumée.

L'Apes est aussi mobilisée aux côtés des partenaires locaux : nous avons, par exemple, initié de nombreuses actions permettant, avec d'autres, le maintien d'une classe en primaire il y a quelques mois. Nous nous sommes mobilisés pendant plusieurs semaines, jusqu'à manifester devant la préfecture en février 2012, lancer une pétition et finir par interpeller directement le président de la République.

Nous nous mobilisons aussi pour mener des actions de solidarité telles que pour le Solerthon : le 7 décembre, deux défis (home-trainer et photos) nous ont permis de remettre 470 euros à l'AFM dans le cadre du Téléthon, une somme non négligeable !

Nos actions s'inscrivent dans la vie de nos enfants : ils se souviendront sûrement que nous étions à leurs cotés pendant leur scolarité, contribuant ainsi au goût de leurs apprentissages ... Nous sommes là cette année et serons encore mobilisés l'année prochaine. Tant qu'il y aura des enfants, nous garderons la motivation qui nous unit.

CONTACT : 06 62 65 77 40 / apes.solers@free.fr

Nursery des écureuils

LA FOURMIL'YERRES SOLERSOISE
Merci !

En ce début d'année 2014, pleine de promesse pour notre association et plus spécialement pour nos jardiniers, permettez-nous de faire un bilan sur les activités de l'année 2013.

Le 23 mars, une douzaine de membres ont participé à la **« Nuit de la chouette ».** Une soirée ornithologique était organisée par le Club CPN de Brie avec la participation d'un animateur (diaporama sur **les oiseaux** de notre région, jeux de reconnaissance, repas partagé, sortie nocturne à l'écoute des chouettes dans le chemin des Roses).

o o o

Le 27 avril, un petit groupe a participé au **nettoyage des berges de l'Yerres** (secteur gué de Rochefort) et à l'arrachage du lierre côté cimetière, en vue des travaux d'aménagement du terrain des jardins familiaux.

Le 1er mai à l'occasion de la pêche à la truite communale, l'association a tenu un stand (jeu de reconnaissance **des poissons de nos rivières**, fresque représentative de la biodiversité aquatique de notre région, à colorier). Le 18 mai, nous sommes allés à la **«Journée des plantes »** à Courson (Essonne).

Le 1er juin, ce sont 25 membres qui ont rendu visite à la nursery **des écureuils** à Villers les Rigault près de Congis sur Thérouanne. Cette sortie-découverte a passionné petits et grands !
Notre participation au forum des associations début septembre, et l'inscription progressive des jardiniers font que notre association compte une cinquantaine de membres pour cette nouvelle saison !

Le 4 octobre, nous avons réuni tous nos membres et le lendemain, nous avons organisé une sortie **« champignons »** très instructive grâce à la présence éclairée des responsables du CPN de Brie.

Le 12 octobre, un groupe de 26 personnes a visité l'élevage **d'autruches** de Montmachoux.

Le 16 novembre, nous avons organisé des ateliers sur le thème **du hérisson** : portes-photos hérisson, coloriage, découpage, collage, et surtout création d'un abri à hérisson qui est maintenant installé aux Jardins familiaux.

Le 7 décembre, dans le cadre du Solerthon, à partir de produits recyclés, nous avons **fabriqué des mangeoires** pour aider les oiseaux cet hiver. Nous sommes allés installer, aux extrémités des futurs jardins familiaux, ce nouveau **restaurant à oiseaux** ainsi que **l'hôtel à insectes** créé en 2012.

Le point fort 2013 pour notre association était bien sûr la mise à disposition des jardins familiaux par la mairie, suite à la convention co-signée. Nous remercions la municipalité pour la confiance qu'elle a témoignée à notre association en lui confiant **la gestion de ces jardins.** Nous souhaitons tous qu'ils soient un lieu d'échanges, de partage et de convivialité, dans le respect de chacun.

Le chantier ayant pris beaucoup de retard, après la remise des clés par Mr le Maire aux jardiniers le 8 novembre, l'inauguration officielle n'a pu se faire que le 15 décembre. Trois maires de la Communauté de Communes des Gués de l' Yerres étaient présents ainsi que des conseillers municipaux.
Les prochaines étapes vont être de planter une haie d'arbustes en façade avant et arrière des jardins familiaux. A l'occasion de cet article, nous vous informons que l'association est demandeuse de jeunes pousses d'arbustes pour garnir la haie. Si vous avez dans votre jardin des rejets ou de jeunes arbustes que vous accepteriez de nous donner, merci de nous en informer par mail à l'adresse suivante : lafourmilyerres.solersoise1@gmail.com
Puisque nous sommes dans les annonces, nous recherchons également un « plombier bénévole » pour installer un robinet d'eau dans les jardins familiaux. Merci d'avance pour votre aide !
Comme vous pouvez le constater, nos activités, toujours en lien avec la nature, sont très diverses. Elles s'adressent à petits et grands et c'est cette ambiance familiale qui donne tout son intérêt à notre association. Alors si vous le souhaitez, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en famille, pour de nouvelles aventures ! Belle année 2014 à Tous !

La ferme des autruches - Montmachoux

Sortie champignons

Communauté de communes

ÉPICERIE SOLIDAIRE

Un projet de création d'épicerie solidaire est envisagé. Une étude des besoins est en cours pour statuer sur la possibilité de mettre en œuvre ce projet.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINERANT

Depuis 2013, le relais s'est étoffé. Une seconde animatrice, Aurélie Nicolas, a rejoint le Relais animé par Marie-Laure Trival-Pierre. Le territoire de la communauté de communes s'étant agrandi depuis janvier 2013 avec l'intégration des communes de Courquetaine et d'Ozouer-le-Voulgis, il était nécessaire de renforcer ce relais. Le planning des interventions sur Solers est disponible en mairie.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le centre de loisirs a connu une forte progression de fréquentation lors des grandes vacances : + 80 % entre 2012 et 2013. On ne peut que saluer une telle réussite. Notre commune est troisième par le nombre d'enfants ayant fréquenté le CLSH l'été dernier. Les mini camps ont été très appréciés, toutes tranches d 'âge confondues.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un service de portage de repas à domicile existe depuis septembre sur les Communes de Coubert, Courquetaine, Grisy-Suisnes, Evry-Gregy-Sur-Yerres, Limoges-Fourches, Lissy, Ozouer-Le-Voulgis, Solers et Soignolles-en-Brie.
Découvrez-le !

POUR QUI ?

Vous pouvez bénéficier de ce service si vous avez 70 ans et plus ou si vous votre situation le justifie : problème de santé et/ou de mobilité, et/ou sous condition de ressources. Bien entendu des justificatifs seront demandés (certificats médicaux et étude des ressources)..

A QUEL PRIX ?

Le tarif par personne (repas de midi et du soir compris) est de 9,38 €. Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus bénéficieront d'une aide de la Communauté de communes « Les Gués de l' Yerres » s'élevant à 2,38 € par jour (ramenant ainsi le tarif à la journée s à 7 €), Cette aide ne pourra être attribuée aux personnes âgées de moins de 70 ans que dans la mesure ou leurs ressources n'excéderont pas : 15.000 €/an pour une personne seule, et 25.000 €/an pour les demandeurs vivant en couple. Au-delà de ce seuil le tarif par repas sera de 9,38 €/jour.

LIVRAISON

Les livraisons ont lieu chaque matin du lundi au vendredi pour les repas du jour. Les repas du week-end sont livrés le vendredi. Lorsqu'un jour férié tombe en semaine le repas de cette journée est livré soit la veille, soit le vendredi après-midi s'il s'agit d'un lundi. Un choix de menu est proposé sur papier, il suffit d'entourer le repas désiré et de remettre le document au livreur de repas.

INSCRIPTION-RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez obtenir des informations et vous inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale de votre commune, qui étudiera votre demande au vu des justificatifs transmis et communiquera les informations nécessaires à la livraison des repas à la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres ». La livraison des repas pourra ensuite être mise en place dans un délai de 3 à 4 jours.

Le Menu

Une entrée
Un plat et sa garniture
Un fromage ou laitage
Un dessert
Et pour le soir :
Un potage
Un produit laitier

Informations diverses

L'association MU-77 (Médecins d'urgence) vous informe de l'ouverture d'un centre de consultations d'urgences sur le site de Vert-Saint-Denis. Pour y accéder, vous devez impérativement prendre rendez-vous au 0 825 747 737 en absence de gravité potentielle et avec autonomie de déplacement. L'adresse de ce centre n'est pas disponible afin de préserver ses modalités d'accès.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :
Tous les jours de l'année à partir de 20h00
Tous les samedis à partir de 12h00
Tous les dimanches, jours fériés et ponts mobiles toute la journée.

Pour une demande de visite à domicile, le numéro reste inchangé : 0 825 826 505.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France nous informe que l'intoxication par le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle en France. L'Île-de-France est la région la plus touchée : ainsi en 2012, 749 personnes ont été intoxiquées parmi lesquelles 597 ont été transportées vers un service d'urgence et 14 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffes-bains et les barbecues/braseros.
Voici quelques gestes essentiels de prévention des intoxications au monoxyde de carbone :
Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumée, de préférence avant la saison hivernale ;
Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et n'obstruer jamais les grilles d'aération ;
Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
Proscrire l'utilisation se moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros à l'intérieur des logements.

Etat Civil

2012
NAISSANCES

Bienvenue à :

Laurélenn DARD	01 février
Ysséléa COLLENOT	16 mars
Louane GUERIN	16 avril
Maëlys PEREIRA	04 mai
Hélène BRUNET	26 mai
Melissa BIZET	08 juin
Zoran TORCOL-MUHVIC	12 juin
Nina BREHIER	15 juin
Lise DEBEAUPUIS-MAMICH	15 juin
Angel PEYRICHOU	05 juillet
Tom DOUBLET	15 juillet
Hélèna BUCHON	19 juillet
Emy GRANDPERRET	22 octobre

MARIAGES

Félicitations à :

Florian HABERER – Christelle CHIRAT	30 juin
Steve DUVAL – Marie DOLLE	6 octobre

DÉCÈS

Hommage à :

Walter SAMOEY	26 avril
Michel GARRIGUES	05 juin
Henri COUROYER	26 juin
Louise MARAND Vve RIVERT	26 juillet
Cécile ANCILOTTO	23 août

2013
NAISSANCES

Bienvenue à :

Lucas BOURGERY	13 février
Sacha HABERER	31 mars
Maèline GARNIER	27 avril
Damon DUJARDIN	30 mai
Nathan GAUTHE	10 juillet
Léona CHAMPEY	10 juillet
Claire DUBEAUPUIS	23 septembre
Lyana SACHET	18 décembre
Soan DIAS	26 décembre

MARIAGES

Félicitations à :

Wissam KAI – Elodie ABI AKLE	09 mars
Frédéric GUERIN - Isabelle VINCENZI	15 juin
Jonathan SUEUR – Elodie GIRARDIN	31 août
Andrew MACMILLAN – Sarah FERNANDES	21 septembre

DÉCÈS

Hommage à :

Pierrette BACQ Vve PALAMARA	01 janvier
Albert SARAZIN	15 juillet
Joseph FONTAINE	13 novembre
Marcelle LATHIERE Vve DOUBLET	04 décembre
Marie-Louise DEQUANT Vve CUVILLIER	12 décembre

Calendrier des prochaines cérémonies et manifestations

23 MARS : 1ER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES.

30 MARS : 2ND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES.

8 MAI : COMMÉMORATION AU CIMETIÈRE COMMUNAL À 11 H.

11 MAI : REPAS DES AÎNÉS.

25 MAI : ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

9 JUIN : BROCANTE.

13, 14, 15 JUIN : THÉÂTRE - «3 COUPS DE SOLERS» - SALLE DES FÊTES.